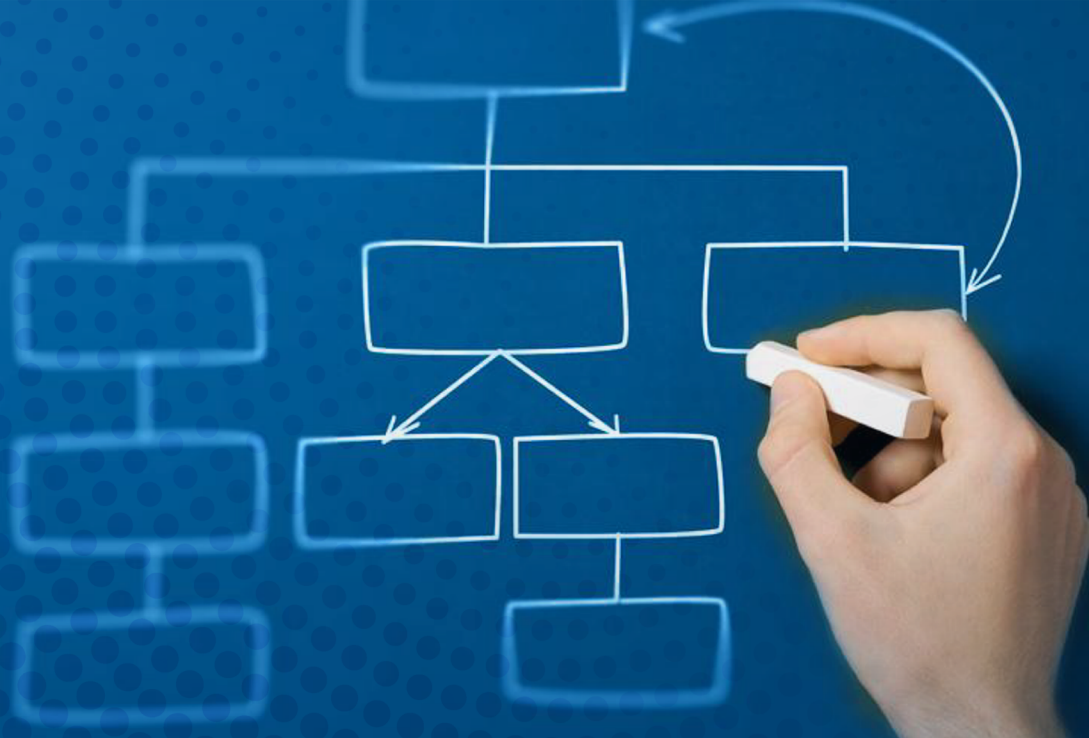


PRENEZ PART AUX DÉCISIONS CONCERNANT LE MILIEU DE VIE DE VOTRE ENFANT

COMMENT?

En participant à l'assemblée générale de parents de votre école, en devenant membre du conseil d'établissement (CÉ) et peut-être même en devenant membre du conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire (CSS) des Mille-Îles.



LES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT (CÉ)

QUEL EST LE RÔLE DU CÉ?

En collaboration avec la direction de l'école, le CÉ endosse certains rôles et responsabilités au sujet du projet éducatif, du budget de l'établissement, des règles de conduite (code de vie), du temps alloué à chaque matière, de la location des locaux et des frais facturés aux parents.

COMMENT EN FAIRE PARTIE?

C'est l'assemblée générale de parent qui permet d'élire les personnes qui siégeront au CÉ. Informez-vous auprès de votre direction d'établissement!

QUELS SONT LES AVANTAGES D'Y SIÉGER?

- Seules les personnes élues comme membre du CÉ et représentantes au comité de parents pourront déposer leur candidature pour siéger à titre de représentant des parents au CA du CSS.
- Le membre parent du CÉ représentant de votre établissement au comité de parents sera la seule personne qui pourra exercer son droit de vote afin de désigner les parents du territoire qui vous représenteront sur le CA du CSS.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (AG) DE PARENTS

QUEL EST LE RÔLE DE L'AG?

Permet d'élire les personnes qui siégeront au conseil d'établissement de votre école.

Il est souhaitable que vous soyez nombreux à faire entendre votre voix et exercer votre droit de vote afin de choisir les personnes qui VOUS représenteront dans les différentes instances décisionnelles.

COMMENT Y PARTICIPER?

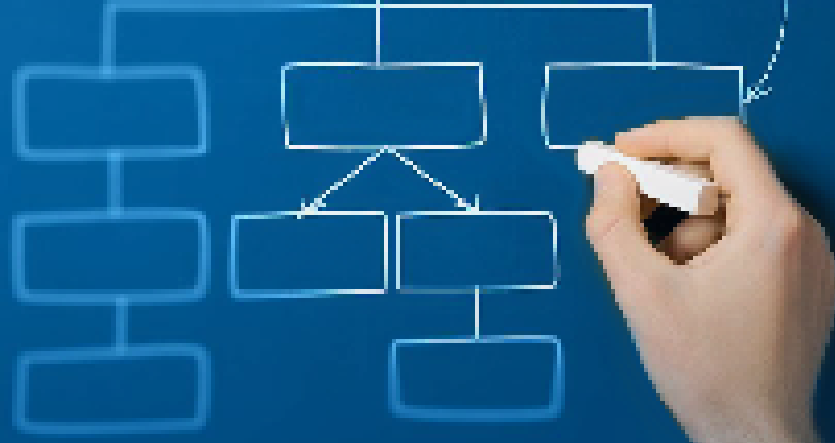
Informez-vous auprès de la direction de votre école

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec



PRENEZ PART AUX DÉCISIONS CONCERNANT LE MILIEU DE VIE DE VOTRE ENFANT



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

QUEL EST LE RÔLE DU CA?

Le conseil d'administration est chargé d'administrer les affaires du centre de services scolaire dans le but d'assurer une saine gestion des fonds publics, tout en veillant à ce que ses établissements bénéficient de conditions optimales pour la réalisation de leur mission éducative.

LES MEMBRES DU CA ONT NOTAMMENT POUR RÔLE :

- D'assurer l'apport d'un soutien adéquat aux écoles et aux centres de formation.
- De veiller à la pertinence et à la qualité des services éducatifs offerts par le CSS.
- D'assurer une gestion efficace et efficiente des ressources matérielles et financières dont dispose le CSS.
- D'exécuter tout mandat que leur confie le conseil d'administration du CSS, sur la proposition du président visant à informer les membres de ce conseil sur toute question particulière.

QUELS SONT LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ AU CA

- Être le parent d'un élève fréquentant une école du CSSMI.
- Avoir été élu comme membre parent au sein du CÉ.
- Avoir été désigné comme représentant d'une école au comité de parents lors de l'assemblée générale.
- Posséder les qualités prévues et de remplir les conditions d'éligibilité.

À PROPOS DE NOTRE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Novateur, engagé et performant, le CSSMI offre des services éducatifs de qualité au sein de son vaste réseau d'écoles publiques et de centres de formation. Grâce à nos nombreux employés répartis dans nos établissements, toutes les énergies sont déployées pour la persévérance et la réussite de plus de 46 500 élèves.

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec

